

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

## PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, M<sup>mes</sup> Marie Diament et Jacqueline Poirier.  
Les Conseillers MM. Claude Caron et Stéphane Fraser.

Sont absent(e)s : Les Conseillères, M<sup>mes</sup> Emmanuelle Garnaud et Hélène Roussel.  
Le maire, M. Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, M<sup>me</sup> Marie Diament

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:36 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M<sup>me</sup> Marie Diament.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M<sup>me</sup> Marie Diament;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-10-216

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

#### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

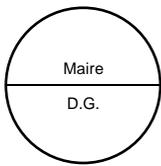
2015-10-217

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

#### 4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Suivis effectués :

- La demande de subvention pour l'aménagement du parc des Îles a franchi une étape importante en ayant une recommandation vraisemblablement favorable de la part du fonctionnaire à l'analyse des dossiers. Le comité d'aménagement a décidé de reporter la première phase du projet au printemps 2016. C'est même mieux de faire ainsi, car si la Municipalité obtient la subvention, elle pourra ajouter les travaux qui étaient prévus cette année et même compléter le projet en entier dans une seule et unique phase, plutôt que sur 3 phases, comme prévu initialement.
- La demande de subvention pour la démarche de participation citoyenne dans le cadre de l'exercice de révision du plan et des règlements d'urbanisme a essuyé un refus, car cette demande n'était pas recevable pour le programme visé. Cela a tout de même permis d'identifier un autre programme de subvention auquel ce projet serait admissible. Une autre demande de subvention est donc à prévoir pour ce projet.
- La Municipalité souhaite encore la bienvenue aux deux nouveaux membres du CCU qui ont déjà pris part à la dernière réunion : M. Éric Boucher et M. Bertrand Ouellet.
- Le mandat pour la révision des ouvrages de protection des berges n'est pas finalisé.
- Le mandat pour la confection et l'installation de rampes d'escalier, harmonisées aux clôtures municipales, est en branle. Les propriétaires des immeubles du 453, 483 et 497 bénéficieront de nouvelles rampes d'escalier comme prévu, aux frais de la Municipalité. Alors que les propriétaires des autres immeubles où se retrouvent toujours de vieilles rampes d'escalier se verront offrir l'opportunité de bénéficier d'une commande en lot pour les économies d'échelle (soit environ de 1 000 \$ à 1 200 \$ pour une paire de rampes d'escalier) et des services de la Municipalité (+ 100 \$ pour la confection des plans et devis et l'installation des rampes d'escalier).



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

- La Municipalité a décidé de ne pas participer au fonds pour la restauration des immeubles religieux patrimoniaux étant donné qu'elle est en pourparlers pour faire l'acquisition de l'un des deux immeubles visés.

#### Bilan annuel et révision budgétaire

- L'administration n'a pas réussi à livrer un budget révisé au conseil municipal, comme il était prévu, car les dossiers sont nombreux et le temps manque. Une révision budgétaire est assurément à prévoir durant l'exercice de prévision budgétaire.

#### Demande de dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

La Municipalité a fait une demande de dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection auprès du gouvernement du Québec, car elle juge que les distances stipulées pour la protection de l'eau potable ne sont pas sécuritaires. Des études démontrent que les sources d'eau potable peuvent même être contaminées à une distance de 1 km de puits gaziers ou pétroliers.

#### Travaux divers de voirie

Les travaux de rapiéçage mécanique de bandes d'asphalte ont été effectués sur le chemin Fraserville, la côte de la Mer, le rang #2 et la route du Fleuve. Alors que les travaux prévus sur le pont du ruisseau creux seront complétés d'ici le début novembre. C'est Pavage Cabano Ltée qui a obtenu le contrat au coût net de 41 863.93 \$ pour ces deux mandats.

### **INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **5. Information de la Mairesse suppléante**

- La séance extraordinaire qui a eu lieu le 28 septembre dernier au sujet de l'espace villégiature confirme que la Municipalité assumerait 20% du projet total, soit environ 422 307 \$ avec une partie prise à même les excédents accumulés non affectés (172 307 \$) et le reste par un emprunt (250 000 \$).
- L'installation de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques est en cours sur la place de l'église.
- Le maire va participer le 27 octobre prochain à la rencontre des municipalités riveraines du St-Laurent à Québec. Un rapport vous sera fait début novembre.
- Mme Marie Diament a participé à un atelier de culture de recherche d'idées afin de bien distribuer l'enveloppe de 92 000 \$ dédié à cet égard dans la MRC de RDL.
- Il y aura la tenue du défi « chaîne de vie » dans le cadre de la sensibilisation du monde scolaire au don d'organe. Une randonnée est organisée dans les sentiers de la SEBKA pour l'occasion. Pour plus d'information, consultez [www.défichaînedevie.org](http://www.défichaînedevie.org).
- La caisse populaire indique qu'elle a contribué à l'ordre de 250 000 \$ dans les projets communautaires de la MRC de RDL.

#### **6. Information des Conseiller(ère)s**

Nil

### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **7. Équité salariale et traitement au poste de journalier(ère)**

ATTENDU QUE l'exercice sur l'équité salariale nous a permis de constater que l'échelle salariale du poste de journalier était à revoir;

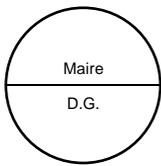
ATTENDU QUE M. Joël Bouchard., journalier, est à l'embauche depuis 6 mois à la Municipalité et qu'on est entièrement satisfait de son rendement au travail;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de révision du traitement du journalier en plénière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil augmente tout de suite le traitement de M. Joël Bouchard, tel que stipulé en plénière.

2015-10-218



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**  
PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

**8. Acquisition de l'œuvre « Tempête dans un verre d'eau » de M. Michel Asselin**

ATTENDU QUE M. Louis Vadeboncoeur offre l'œuvre visée de 750 \$ à la Municipalité;  
ATTENDU QUE l'œuvre visée a été offerte au montant de 750 \$ lors d'une Expo Loto-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-219**

QUE le Conseil indique qu'elle se portera acquéreur de l'œuvre « Tempête dans un verre d'eau » de M. Michel Asselin au montant de 750 \$ durant l'année 2016.

**COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

**9. Délégation pour le conseil de la MRC de RDL**

ATTENDU QUE M. Vincent More, maire, sera absent du 1<sup>er</sup> au 16 octobre;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Marie Diament occupe le poste de mairesse suppléante en l'absence de M. Vincent More, maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-220**

QUE le Conseil délègue M<sup>me</sup> Marie Diament, mairesse suppléante, pour représenter Notre-Dame-du-Portage et siéger à la séance du conseil de la MRC de RDL du 15 octobre 2015.

**10. Délégation pour « Coup de chapeau à nos communautés »**

ATTENDU QUE la Municipalité est l'hôte de l'évènement « Coup de chapeau à nos communautés » qui est organisé par la MRC de RDL le 8 octobre prochain à la salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QUE l'évènement souligne les projets appuyés par le pacte rural dans chaque municipalité de la MRC de RDL et que le parc intergénérationnel de l'Amitié sera souligné pour cette occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-221**

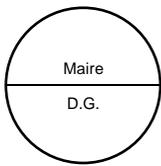
QUE le Conseil délègue M<sup>me</sup> Marie Diament, mairesse suppléante, pour représenter Notre-Dame-du-Portage et assister à l'évènement « Coup de chapeau à nos communautés ».

**11. Suivi sur le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

M. Vincent More, maire, et M<sup>me</sup> Marie Diament, mairesse suppléante, ont participé au congrès de la FQM les 24-25 et 26 septembre dernier. Différentes formations municipales et discussions politiques ont été faites. Un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec a été adopté à 75% des membres qui n'occasionnent pas de grand changement pour notre municipalité (la récupération de la TVQ reste à 50%, les compensations pour les immeubles scolaires passent à 65% jusqu'à 71.5 % selon les années et une bonification intéressante de 50 millions par année en plus pour la voirie locale qui va toucher la Municipalité).

**12. Suivi sur la formation « Prise de décision en urbanisme »**

Mmes Hélène Roussel, Marie Diament, Emmanuelle Garnaud, et M. Claude Caron ont participé à la formation « Prise de décision en urbanisme » à Québec le 23 septembre dernier. L'urbanisme est au cœur de l'engagement d'élue(e) et il est important de se former à cet égard. Surtout que la Municipalité entend revoir son plan et ses règlements d'urbanisme au cours des prochaines années.



**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**13. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Marie Diament, en l'absence de M<sup>me</sup> Hélène Roussel, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

**DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**720, rte du Fleuve, démolition et reconstruction de la maison**

ATTENDU QUE le demandeur a fait une présentation de son projet au CCU avec description à l'appui;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition de la résidence pour reconstruire le plus semblable possible, une nouvelle maison;

CONSIDÉRANT QUE la complète reconstruction de la maison est la solution permettant le mieux la transformation en habitation permanente, entre autres en isolant la construction;

CONSIDÉRANT QUE la construction prévue conserve des éléments architecturaux et l'apparence de la maison actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté est illustré uniquement à l'aide de croquis et qu'il doit être plus détaillé pour garantir la conservation de l'apparence actuelle de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, avec la condition suivante:

- Présenter à nouveau le projet au CCU avec des plans précis et complets de la future construction, de manière à s'assurer que le projet énoncé ne puisse pas être modifié aisément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-222**

QUE le Conseil exige un avis d'expertise afin de prendre une décision dans ce dossier.

**720, rte du Fleuve, construction d'un garage isolé**

ATTENDU QUE la demande consiste à récupérer l'actuel garage attenant de la maison pour en faire un garage isolé, situé du côté Est du terrain;

CONSIDÉRANT QUE des modifications, non précisées actuellement dans des plans, devront être précisées sur papier pour que la face du garage qui fait corps avec la maison ait une apparence harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil que des plans précis soient déposés avant d'autoriser le déplacement et les modifications au garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-223**

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

**756, rte du Fleuve, ajout et remplacement de fenêtres, ajout d'une cheminée**

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter une nouvelle fenêtre à l'arrière de la maison, une autre sur le côté Est, remplacer celle en bas à droite à l'avant, remplacer trois autres sur le côté Ouest et ajouter une cheminée intérieure du côté Est de la maison;

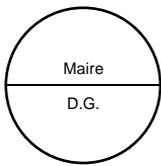
CONSIDÉRANT QUE les carrés bleus apposés sur les futurs emplacements de fenêtre ne permettent pas d'imager la taille réelle des fenêtres proposées;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres proposées ne sont pas proportionnelles à celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE le motif n'est pas exposé et que la décision pourrait différer dépendamment de l'intention de changer les autres fenêtres éventuellement, pour obtenir un style plus uniforme;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée ne sera pas trop apparente et qu'elle respecte le style de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'ajout de la cheminée intérieure, mais de refuser l'ajout et le changement des fenêtres, tant que le motif ne sera pas exposé et que les fenêtres proposées ne seront pas proportionnelles à celles existantes;



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**  
PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-224**

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

**659, rte du Fleuve, aménagement du stationnement en pavé uni**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement du stationnement en pavé uni sans bande de végétation;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement vise à permettre au véhicule spécialisé et à la chaise roulante du mari de la demanderesse de circuler aisément du stationnement vers l'entrée de la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de végétation n'est pas souhaitable pour l'aménagement de ce stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la suggestion suivante:

- L'installation de jardinières afin de diminuer l'uniformité d'un stationnement entièrement en pavé uni.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-225**

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

**319, rte du Fleuve, abattage de quatre gros peupliers**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'abattage de quatre gros peupliers situés en bordure de la rue, sous les fils électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec recommande l'abattage des arbres à ses frais pour garantir la sécurité de ses installations électriques;

CONSIDÉRANT QUE le peuplier est une essence qui a tendance à casser et que les arbres ciblés montrent des signes de dépérissement;

CONSIDÉRANT QUE la couverture végétale sera diminuée, puisque les jeunes sorbiers qui prendront le relais resteront de taille modérée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, à la condition suivante:

- Quatre arbres d'une essence résistante aux vents devront être replantés dans la cour avant, mais en retrait des fils électriques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-226**

QUE le Conseil accepte l'abattage des 4 arbres à condition qu'ils soient remplacés par 4 arbres d'essence noble.

**557, rte du Fleuve, aménagement de terrain, dont abattage d'un sapin**

ATTENDU QUE la demande consiste à remettre de la pierre concassée dans le stationnement, abattre le sapin dans la cour avant pour le remplacer par un hydrangea arbustif, refaire un crépi couleur béton sur le muret du stationnement, niveler la cour avant et replacer les roches de l'escalier du côté ouest;

CONSIDÉRANT QUE le sapin est localisé trop près de la maison et qu'il cache l'architecture de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement sont normaux et permettront de conserver la qualité du terrain;

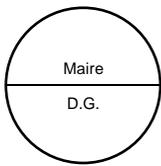
CONSIDÉRANT QUE la plantation d'une plante arbustive est davantage souhaitable que celle d'un arbre;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-227**

QUE le Conseil accepte l'abattage de l'arbre à condition de le remplacer par un arbuste.



**305, rte du Fleuve, transfert de cabanon**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation du cabanon de la résidence du 887 route du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon aura une toiture refaite en bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la couleur blanche du revêtement n'est pas parfaitement harmonisée avec la couleur bleue et brune de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, tout en suggérant le changement du revêtement de la même couleur que la maison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirer, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-228**

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

**887, rte du Fleuve, construction d'un cabanon**

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un nouveau cabanon de 12'x16' à deux portes noires du côté Ouest, recouvert d'un revêtement «Maibec» brun identique à celui de la maison et d'un toit à double versant en bardeau d'asphalte noir;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement et les couleurs s'harmonisent avec la maison;

CONSIDÉRANT QUE la bande riveraine et la marge de recul avant ne permettent pas le positionnement du cabanon ailleurs sur le terrain que l'emplacement de l'ancien cabanon;

CONSIDÉRANT QUE la toiture à double versant ne s'harmonise pas avec la maison, dont le toit n'est pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, à condition que:

- Des plans du cabanon avec une toiture à un seul versant, non visible de la rue, soient déposés à l'inspecteur, qui jugera de l'harmonisation avec la toiture de la maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-229**

QUE le Conseil accepte la construction du cabanon avec un parement des murs et un revêtement de toiture identique à la maison, ainsi qu'une pente de toiture identique à la maison.

**14. Avis de motion pour modification ultérieure du règlement de zonage - zone aéroportuaire**

Un avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'une modification au règlement de zonage afin de baliser la zone aéroportuaire.

**15. Adhésion de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage au transport adapté effectué par Transport Vas-Y inc.**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion à Transport Vas-Y inc., transport collectif et adapté, pour la Municipalité;

ATTENDU QUE cette adhésion est d'une durée d'un (1) an, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, et constitue une quote-part de 3 614 \$ pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-230**

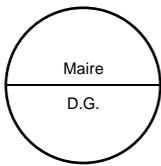
QUE le Conseil confirme son adhésion annuelle à Transport Vas-Y inc. pour une quote-part de 3 614 \$.

**16. Engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour donner suite aux offres de service de Living Lab et de l'Atelier urbain dans le projet de révision du plan et des règlements d'urbanisme**

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la révision du plan et des règlements d'urbanisme comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est d'environ 21 833 \$, financé par la Municipalité (21 833 \$);

CONSIDÉRANT QUE le détail du budget est le suivant :



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

• Animation de l'approche participative (Living Lab)	10 725 \$
• Expertise en urbanisme PPU (Atelier urbain)	11 108 \$
TOTAL	21 833 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-10-231

QUE le Conseil indique qu'elle reconduira le projet de révision du plan et des règlements d'urbanisme dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2016-2018) au montant de 21 833 \$ et engage le Living Lab du Cégep de RDL et l'Atelier urbain.

#### 17. Intérêt de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage concernant l'avenir du patrimoine religieux (église et presbytère)

ATTENDU QU'un comité sur le patrimoine religieux de Notre-Dame-du-Portage s'est mis en place et qu'il a d'abord pointé l'église plutôt que le presbytère comme immeuble pouvant servir à des projets communautaires lors de la rencontre du 22 septembre dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité tient d'abord à donner son appui sans équivoque au projet muséal de Patrimoine et Culture du Portage, car il est intéressant à tout point de vue pour le rayonnement de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE la Municipalité indique que le projet muséal de Patrimoine et Culture du Portage pourrait s'installer dans la sacristie de l'église et demeurer à des intérêts publics, alors que le presbytère pourrait être remis à des intérêts privés pour d'autres projets;

ATTENDU QUE la Municipalité ne considère pas être l'interlocutrice de choix pour acquérir à la fois l'église et le presbytère, car elle est assurée que la reprise de la gestion des deux immeubles sera trop lourde à supporter pour les contribuables;

ATTENDU QUE la Municipalité porte davantage d'intérêt pour l'église et souhaite travailler d'ores et déjà avec la Fabrique afin de fixer les modalités d'un transfert de propriété et de gestion pour un éventuel projet communautaire;

ATTENDU QUE certaines conditions restent cependant à mettre en place afin de s'assurer que le projet soit intéressant pour la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité veut entendre les citoyen(ne)s à ce sujet lors du projet de consultation menée par la Municipalité à l'aide du Living lab (expertise en animation de démarches participatives) et de l'Atelier urbain (expertise en urbanisme);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-10-232

QUE le Conseil indique d'ores et déjà son intérêt à ce que la Municipalité se porte acquéreur de l'église dans un horizon de 5 à 10 ans, mais qu'il devra aussi fixer les autres modalités de transfert de propriété et de gestion avec la Fabrique au préalable.

#### 18. Suivi sur la réfection du mur de soutènement

La Municipalité a entamé des démarches avec la ville de RDL pour avoir des plans et devis sur la réfection du mur de soutènement à la piscine municipale, car les soumissions obtenues dépassent de plus de 10 % le budget alloué au projet en entier. Vu l'avancement de l'année, les travaux seront donc reportés au printemps, avec l'autorisation requise du ministère de l'Environnement.

#### 19. Suivi sur l'aménagement du parc de l'Anse

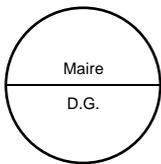
LA Municipalité est toujours en attente pour effectuer le transfert de propriété de la portion du parc de l'Anse qu'elle souhaite aménager. La signature devrait se faire bientôt.

La subvention de 100 000\$ est encore en ligne de mire, les fonctionnaires ont confirmé que le dossier était toujours actif et ils attendent les derniers documents pour finaliser le dossier et obtenir l'autorisation du ministre.

#### 20. Mandat à Mme Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, afin de déposer la demande de subvention pour l'aménagement du parc intergénérationnel de l'Anse dans le cadre du programme ÉcoConnexion CN

ATTENDU QUE le conseil a identifié le projet d'aménagement du parc de l'Anse comme l'un de ses projets prioritaires en 2014 (à la séance extraordinaire de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2014, le 27 janvier 2014);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait faire des plans et devis et a obtenu un estimé de 298 442 \$ pour effectuer le projet de la firme Urbanex Groupe Roche ltée (partie sud du parc de l'Anse);



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de préservation et de valorisation du littoral côtier avec l'aide du comité ZIP estimé à 98 465 \$ (partie nord du parc de l'Anse, côté nord de la route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà investi 37 830 \$ entre 2012 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit solliciter l'aide financière des gouvernements et d'autres partenaires financiers pour réaliser un projet d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2015-10-233

QUE le Conseil mandate M<sup>me</sup> Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, pour élaborer et soumettre une demande d'aide financière pour un montant de 25 000 \$ dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN, de Canadien National.

#### 21. Suivi sur la constitution de la zone industrielle

L'Audience à la CPTAQ a été reportée par la MRC de RDL au 1<sup>er</sup> décembre 2015, car la MRC jugeait que certains dossiers n'étaient pas tout à fait prêts. Le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, vont rencontrer le promoteur M. Raynald April, la MRC de RDL et les consultants au dossier le 28 octobre prochain.

#### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 22. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur la tarification des services municipaux (Chalet des sports)

Un avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'une modification au règlement de tarification concernant le Chalet des sports.

#### 23. Suivi sur la réfection de la surface de la patinoire

Les fissures de la patinoire ont été colmatées et sa surface repeinte.

#### 24. Bilan de la « Fête de la famille » et de l'« Automne à grands pas »

La deuxième édition de la fête de la famille version western s'est tenue le samedi 12 septembre dernier au gymnase de l'école. Une cinquantaine de personnes ont participé aux activités de l'après-midi, soit les concours familiaux, jeux gonflables, maquillage pour enfants. Le souper méchoui a attiré environ 60 personnes sur une possibilité de 120. Toutes les personnes présentes ont apprécié l'animation et les activités. La fête a généré des dépenses de 1563 \$ pour la Municipalité et 1092 \$ pour le comité de financement (méchoui). Le comité a réalisé un bénéfice de 463 \$.

Le dimanche 20 septembre a eu lieu l'Automne à grands pas. Cette année, 10 municipalités ont participé à ce concours qui vise le plus grand nombre de marcheurs/coureurs dans chacune d'entre elles. Un premier circuit partait de la place de l'Église et un second du Chalet des sports. Une collation santé a été servie et des prix de participation qui favorisent les saines habitudes de vie (SHV) ont été tirés. L'évènement a attiré quelques 34 marcheurs en tout, soit 3 de moins qu'en 2014.

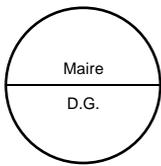
#### 25. Demande de la Course du Portageur - samedi le 7 novembre 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de la Course du Portageur pour le 7 novembre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'évènement a attiré plus de 600 personnes l'an dernier à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à autoriser l'accès au terrain à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne, à la route du Fleuve, à la rue de la Colline et à la côte de l'Église pour le stationnement durant la Course du Portageur à la condition qu'il y ait un responsable de stationnement pour diriger les gens;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à offrir gratuitement l'accès au gymnase de l'école le vendredi 6 novembre de 18h à 22h ainsi que le samedi 7 novembre et le dimanche 8 novembre toute la journée, puis qu'elle entend procéder à l'entretien du gymnase à ses frais, mais l'utilisation des toilettes de l'école relève de la direction de l'école primaire;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assurer la location, la livraison et le ramassage de quatre (4) toilettes chimiques pour le samedi 7 novembre à ses frais;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à faire gratuitement la promotion de la Course du Portageur via ses outils de communication (Info-Portage, site internet et page Facebook) si l'information est préalablement transmise à la Municipalité par la Course du Portageur;

ATTENDU T QUE la Municipalité s'engage à prêter gratuitement la tente kiosque, 3 bacs à ordures, 3 bacs à recyclage, 3 panneaux « circulation locale seulement », 6 barricades et 10 cônes de circulation à la Course du Portageur lors de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-10-234

QUE le Conseil consent à participer à la Course du Portageur en ces termes et autorise la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Mme Rosalie Demers, à faire le nécessaire pour assurer l'entente entre la Municipalité et la Course du Portageur.

#### **VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE**

##### **26. Suivi sur les travaux de voirie - bandes d'asphalte et réfection du pont du ruisseau creux**

Les travaux sont en cours par Pavage Cabano sur le chemin du Lac, le chemin Fraserville, le rang 2, la route du Fleuve.

##### **27. Mandat afin d'effectuer les appels d'offres nécessaires au rechargement des accotements et à la réparation des fissures de rue**

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la recharge des accotements et la réparation des fissures comme projets dans son budget de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation de ces projets est d'environ 10 000 \$, financé par la Municipalité (10 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Rechargement des accotements - chemin Fraserville	5 000 \$
• Réparation des fissures – plusieurs routes	<u>5 000 \$</u>
TOTAL	10 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-10-235

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire le nécessaire pour réaliser l'entretien des chemins municipaux identifiés en ces termes, avec une confirmation du montant par courriel.

##### **28. Demande de correction d'une grille de rue pour le 800, route du Fleuve, propriété de Claude Villemure**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de correction d'une grille de rue pour le 800, route du Fleuve, mais qu'elle n'entend pas donner suite à cette demande dans l'immédiat. Les travaux de voirie prioritaires seront identifiés lors du prochain exercice budgétaire et c'est lors de cet exercice que le Conseil indiquera au propriétaire s'il donne suite ou non à sa demande durant l'année 2016.

##### **29. Suivi sur le service incendie de la ville de RDL**

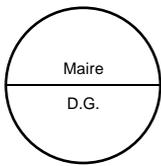
Il n'y a pas d'incident important survenu sur le territoire de la Municipalité.

La Municipalité a eu la confirmation que les frais annuels du service incendie de la ville de RDL demeureront à 62 730 pour l'année 2016.

#### **PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS**

##### **30. Demande commandite pour l'album de finissant du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Notre-Dame – M. Olivier Lortie, M<sup>mes</sup> Axele Fortin Bélanger et Ann-Sophie Czech**

ATTENDU QUE la Municipalité porte un intérêt à tous ses concitoyens et que trois portageois(e)s sont touchés par cette demande;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-236**

QUE le Conseil souhaite acquérir un quart de page dans l'album de finissant de l'école Notre-Dame pour un montant de 90 \$, soit d'un montant de 30 \$ par personne touchée.

#### **31. Demande de don d'un livre souvenir pour la Résidence Saint-Louis**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre indiquant que les personnes âgées raffolent des livres anniversaires des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre à l'occasion son livre du 150<sup>e</sup> anniversaire pour de bonnes causes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-237**

QUE le Conseil offre gratuitement le livre du 150<sup>e</sup> anniversaire de Notre-Dame-du-Portage à la Résidence Saint-Louis.

#### **32. Demande de commandite pour la tenue du « Livre d'artiste au Portage » par Hétéroclite - La boîte à culture**

ATTENDU QUE la Municipalité a une demande de commandite d'Hétéroclite – La boîte à culture – afin de participer à l'évènement du « Livre d'artiste au Portage »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-238**

QUE le Conseil souhaite contribuer à l'évènement pour un premier montant de 500 \$ en 2015 et un second montant de 500 \$ en 2016, la gratuité de la salle Gilles-Moreau (28,29, 30 septembre et 1,2,3, octobre 2016), l'assurance pour les œuvres durant l'évènement ainsi que la promotion de l'évènement.

### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS**

#### **33. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2015**

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

#### **34. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – septembre 2015**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de septembre 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2015-10-239**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 142 317.75 \$.

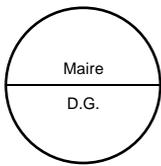
### **PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **35. Période de question / réponse facultative**

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Facture d'approvisionnement en eau – M. Léopold Lapointe demande à ce que la direction général lui indique la couverture et les montants des factures 2014 et 2015 de la ville de RDL pour l'approvisionnement en eau potable.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

- Mur de soutènement - M. Denis Thibeault s'interroge sur la raison pour laquelle la Municipalité n'a pas donné suite à l'appel d'offres sur invitation concernant le mur de soutènement. Le directeur général lui indique qu'avec la plus basse soumission reçue les coûts dépassaient de plus de 10 % le budget alloué pour la totalité du projet. La Municipalité regarde donc une alternative avec la ville de RDL pour l'instant.
- Avis d'évaluation municipale – M<sup>me</sup> Diane Caron signale qu'il y avait une erreur de date dans l'avis d'évaluation et que cet avis devrait être inséré dans un journal qui couvre le territoire de la municipalité. Le directeur général mentionne que l'avis d'évaluation a été envoyé à tous les contribuables, ce qui rencontre le but ultime de la loi.
- Atelier de loisir – M<sup>me</sup> Lisette Thériault s'interroge sur le choix de la Municipalité de charger un supplément de 5 \$ pour les gens qui s'inscrivent en retard dans un atelier de loisir. Même si le directeur général lui indique qu'il s'agit d'une pratique courante afin de pouvoir former un groupe suffisant dans le délai requis, elle croit que la Municipalité ne devrait pas opérer une telle pratique.
- Patrimoine religieux – M. Denis Thibeault s'informe sur les modalités de transfert de propriété pour l'église entre la Fabrique et la Municipalité. Le directeur général lui indique qu'elles sont à déterminer, mais que la Municipalité porte distinctement un intérêt pour l'acquisition de l'église dans un horizon de 5 à 10 ans, soit un engagement qui lie les conseils municipaux suivants à donner suite au projet.

#### 36. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacqueline Poirier, l'assemblée est levée à 21:15.

---

Marie Diament  
Mairesse suppléante

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier